

Le dossier est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Ardres 64 rue des Lombards pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 19 août 2024 de 8h30 à 12h00**
- **Mercredi 4 septembre 2024 de 13h30 à 17h00**
- **Jeudi 19 septembre 2024 de 13h30 à 18h30**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Le commissaire enquêteur rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées sont rendus publics et tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Mairie d'Ardres aux heures et jours habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune.

Le dossier est établi sous la responsabilité du responsable du projet, Monsieur Ludovic LOQUET, Maire d'Ardres.

Le Préfet du Pas-de-Calais se prononcera par arrêté portant autorisation ou refus de l'extension du cimetière communal, à l'issue de la procédure et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.